

Collectes des déchets : ce qui change au 1^{er} janvier 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, la collecte des déchets ménagers évolue en Seine-Eure. La volonté d'aller encore plus loin dans la valorisation des déchets, levier essentiel de la transition écologique, et l'évolution de la réglementation nationale, transforment certaines pratiques pour les habitants de la commune.

Le tri des biodéchets, déchets de cuisine et de table

A compter du 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent proposer des solutions de tri à la source des biodéchets aux habitants, pour se mettre en conformité avec la loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire).

Plusieurs solutions proposées par l'Agglo pour trier les biodéchets :

- **Le compostage (en maison comme en appartement)**

Pour les habitants : pour l'achat d'un bac à compost, d'un lombricomposteur ou du bokashi, l'Agglo verse une aide correspondant à 100 % du prix d'achat, plafonnée à 150 €.

Pour les associations : l'Agglo finance l'aire de compostage partagé et les bio-seaux à hauteur de 800 €. Pour l'achat d'un poulailler collectif, la subvention est plafonnée à 2 500 €. L'achat des poules reste à la charge de l'association.

Pour les professionnels (restaurants, ou autres structures qui produisent moins de 5 tonnes de biodéchets par an) : l'aide pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur est de 100 % du prix d'achat, plafonné à 100 €. + **d'infos : alexandra.duval@seine-eure.com**

- **Les poules.** L'Agglo offre deux poules aux habitants de l'Agglo qui ne possèdent pas encore de poulailler. **guillaume.bertin@seine-eure.com**.

- **L'aire de compostage partagée :** des aires de compostage partagé vont être implantées progressivement dans un maximum de communes du territoire (sur le domaine public), pour permettre au plus grand nombre de composter ses déchets alimentaires. Ces implantations seront validées au cas par cas avec les maires.

Le bac noir collecté une semaine sur deux

À compter du 1^{er} janvier 2024, la collecte des ordures ménagères s'effectue **une fois toutes les deux semaines dans la commune**. Ne sont pas concernés : les logements collectifs et les gros producteurs de déchets : commerces de bouches (boucheries, charcuteries, poissonneries, traiteurs, boulangeries, pâtisseries), superettes & supermarchés, galeries marchandes, restaurants scolaires, maisons de retraite, hôpitaux, salle des fêtes, restaurateurs.

C'est grâce aux efforts de tri de toute la population que le volume du bac noir ne cesse de diminuer depuis des années et continuera de se faire.

Après avoir été vidée de ses emballages, la poubelle de cuisine (et donc le bac noir) sera vidée de ses biodéchets ; il n'y a donc plus de raison de la collecter aussi souvent.

Le nouveau calendrier de collecte reprend toutes les infos.

Tous les déchets (ordures ménagères, tri et déchets végétaux) sont désormais collectés le même jour dans la commune DE **VIRONVAY : Le mardi**. Cette mesure a pour objectif de limiter le temps de présence des bacs sur les trottoirs.

Pour rappel, les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés une fois vidés, pour éviter d'encombrer l'espace public.

Les papiers se jettent avec les emballages

Désormais, les papiers doivent être jetés avec les emballages, **dans le bac jaune**. Les bornes d'apport volontaire dédiées aux papiers, jusqu'alors installées à côté de celles pour les emballages en verre vide, vont progressivement disparaître. Certaines seront maintenues et transformées en **borne jaune pour le tri des emballages (plastique, métal, carton) ET des papiers**, lorsque le bac jaune ne suffit pas.

De nouveaux horaires d'ouverture pour les déchèteries

Les 8 déchèteries de l'Agglo voient leurs horaires d'ouverture au public modifiés à partir du 1^{er} janvier. Tout le détail sur www.agglo-seine-eure.fr/trions-reduisons-dechets/decheteries/.

Pour tout savoir sur les changements de collectes, RDV sur www.agglo-seine-eure.fr.